



# Traitements basés sur la substitution (TBS)

## Jeudi 05.10.2017

Mesures prises & explications de la Police cantonale en lien avec la violence

Plt. G. Risse  
Adj Ch. Baeriswyl

## **Mesures préventives à adopter si un patient devient agressif verbalement**

- Rester calme ;
- Discuter avec le client ;
- Ne pas se retrouver seul avec la personne ;
- Lui expliquer qu'une solution va être trouvée, mais il doit se calmer ;
- Contacter la police de proximité, agent responsable du secteur.

## **Mesures de contraintes suites à des menaces - voies de fait - vol**

- Contacter immédiatement la police au 117 ;
- Interpellation et identification de l'auteur par les agents ;
- Enregistrement d'une plainte pénale pour les infractions commises ;
- Mise en arrestation provisoire pour une durée de 24 h/max ;
- Etablissement d'une interdiction de commerce ;
- Photos des cellules.

## **Mesures à prendre contre une personne dépendante (toxicomane – alcoolique) durant son arrestation provisoire**

1. Contacter le médecin de garde, en cas de non réponse ;
2. ↪ Contacter le SAS qui viendra consulter la personne ;
3. En cas de besoin, le SAS prendra en charge la personne pour consultation.

## **Mesures à prendre contre une personne (majeur) ayant des troubles psychologiques**

1. Durant les heures administratives, contacter le centre de Triage à Marsens qui va nous diriger vers la bonne instance (CPS – HFR) ;
2. En dehors des heures (nuit et week-end), contacter le psychiatre de garde qui se déplacera au poste de police.

## **Mesures à prendre contre une personne (mineur) ayant des troubles psychologiques**

1. Durant les heures administratives, contacter le centre de pédopsychiatrie à Fribourg ;
2. En dehors des heures (nuit et week-end), contacter le centre pédiatrique de l'HFR.



# Merci de votre attention !

